

Contrat Temps Libres 2005 - Régularisation

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Besançon ont signé le 11 juillet 2001 un Contrat Temps Libres (CTL) pour une durée de 3 ans prorogé depuis par deux avenants jusqu'au 31 décembre 2005. Ce contrat a pour vocation de mettre en oeuvre une politique globale et concertée en faveur des vacances et loisirs des enfants de 6 à 16 ans. Il décline les propositions d'actions à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs mentionnés dans son schéma de développement.

Il est financé à 57 % par la CAF et à 43 % par la Ville. Les financements CAF sont versés à la Ville et viennent en déduction de l'effort global de celle-ci.

La CAF verse 80 % de la participation en année N et le solde en N + 1 au vu du bilan des actions. La Ville, afin de faciliter la gestion par les associations de leur trésorerie verse 100 % de sa participation en année N et réajuste lors de la régularisation en N + 1.

Au titre de la programmation 2004, 40 actions avaient été retenues (25 réalisées par des associations, 15 par des structures municipales).

Le bilan 2004 du Contrat Temps Libres présente les caractéristiques suivantes :

- * Nombre de jeunes concernés : 7 491
- * Nombre de journées jeunes réalisées : 56 539
- * Coût total : 1 241 322,90 €

Le financement total au titre du CTL s'élève à 428 105,32 €, dont 240 543,03 € pour la CAF et 187 562,29 € pour la Ville.

Le bilan global du CTL, pour certaines actions, fait apparaître une réalisation légèrement inférieure au prévisionnel. Des réajustements sont en conséquence nécessaires.

1. Structures municipales

Structure	Action	Ajustement CAF		Ajustement Ville		Solde structure	
		A percevoir de la CAF	Trop perçu CAF	A percevoir de la Ville	Trop perçu de la Ville	A encaisser par la Ville	A percevoir de la structure
Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie Recettes : 74.322.7478.52000	Les jeunes et le patrimoine muséal et artistique	1 083,00				1 083,00	
Direction des Sports Recettes : 74.40.7478.20300	Vital'été	3 420,00				3 420,00	
Direction de la Politique de la Ville	Alter égaux	2 763,65				2 763,65	
Maison de Quartier Grette	Pied d'immeuble	798,00				5 020,87	
	CLSH 6/12 ans	4 222,87					

Structure	Action	Ajustement CAF		Ajustement Ville		Solde structure	
		A percevoir de la CAF	Trop perçu CAF	A percevoir de la Ville	Trop perçu de la Ville	A encaisser par la Ville	A percevoir de la structure
Maison de Quartier Planoise	Pied d'immeuble	183,83				2 466,50	
	Mini camps été	484,00					
	Jeunesse été	932,03					
	Espace parents enfants été	866,64					
Maison de Quartier Montrapon	CLSH Montrapon Fontaine-Ecu été	703,27				7 423,05	
	CLSH Montrapon Fontaine-Ecu petites vacances		2 039,46				
	CL Montrapon périscolaire		1 163,94				
	CLSH Montrapon mercredis	331,00					
	CLSH Fanart été		4 779,15				
	CLSH Fanart petites vacances		474,77				
Total structures municipales		15 788,29	8 457,32			14 754,02	7 423,05

2. Structures associatives

Structure	Action	Ajustement CAF		Ajustement Ville		Solde structure	
		A percevoir de la CAF	Trop perçu CAF	A percevoir de la Ville	Trop perçu de la Ville	A verser par la Ville	A percevoir de la structure
ASEP	Vacances été		2 762,28		3 270,00		7 344,79
	Petites vacances		484,63		827,88		
Comité de Quartier de Saint-Ferjeux	Top vacances 4/12 ans	1 481,06		690,94			
	Top vacances 13/17 ans		927,60		1 049,40	1 369,00	
	Animation auprès des ados	1 156,60		17,40			
ESBM	Stages pluridisciplinaires		1 368,00				1 368,00
Besançon Racing Club	Vacances		684,00				684,00

Structure	Action	Ajustement CAF		Ajustement Ville		Solde structure	
		A percevoir de la CAF	Trop perçu CAF	A percevoir de la Ville	Trop perçu de la Ville	A verser par la Ville	A percevoir de la structure
Francas	Projet ados	1 050,24		23,18		8 752,36	
	Projet théâtre		1 680,00		1 584,00		
	CLSH Rivotte		329,30		2 964,76		
	Intégrer c'est jouer	2 441,39		300,61			
	Centre Galilée	4 236,03		1 888,97			
	Secteur 3R	3 747,18		1 622,82			
MJC Besançon Clairs-Soleils	CLSH ados Partir Jeunes	3 020,43			1 140,43	2 651,00	
	Camps autonomes	770,07		0,93			
MJC Palente	CLSH été	3 950,37		237,63		9 308,00	
	S'ouvrir et découvrir	295,83			298,83		
	Olé mains	2 121,75		100,25			
	CLSH petites vacances	2 555,43		345,57			
Le Barboux	CLSH Saint-Claude	1 668,81		694,78		2 363,59	
ALEDD	CLSH	455,81			1 120,14		664,33
PEP 25	Aventures équestres		1 601,16		1 941,84		3 543,00
Sports Vacances Orchamps	Sports Vacances	139,39			50,25	89,14	
Profession Sport 25	CLSH Planoise été		406,13		764,71		2 871,38
	CLSH Planoise petites vacances		773,23		927,31		
Total associations		29 090,39	11 016,33	5 923,08	15 939,55	24 533,09	16 475,50
Total général		44 878,68	19 473,65	5 923,08	15 939,55	39 287,11	16 475,50

Le solde de la participation CAF pour la régularisation du Contrat Temps Libres 2004 s'élève à 25 405,03 €.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- émettre les mandats et les titres de recettes correspondant à la régularisation du CTL 2004
- ouvrir en recettes 41 880,53 € (25 405,03 € de la CAF + 16 475,50 € de trop perçus par les associations) par décision modificative de l'exercice courant aux chapitres 74.40.7478.20300 (3 420 €), 74.322.7478.52000 (1 083 €), 74.422.7478.47041 (2 827,97 €), 74.824.7478.47003 (34 549,56 €)
- réaffecter en dépenses 41 880,53 € répartis comme suit :
 - 34 549,56 € au chapitre 65.824.6574.47003

- 3 420 € au chapitre 011.40.6068.20300
- 1 083 € au chapitre 011.322.6236.52000
- 2 827,97 € au chapitre 011.422.6042.47041.

«**M. LE MAIRE** : Je voudrais au passage féliciter notre collègue Abdel GHEZALI qui vient d'être nommé Président du Centre Régional d'Information Jeunesse ; Abdel je veux te féliciter de ta brillante élection par 13 voix pour et 2 abstentions hier soir. Nous sommes très heureux qu'Abdel GHEZALI qui réalise un grand travail dans le domaine de la citoyenneté soit le Président du Centre Régional d'Information Jeunesse, donc bravo Abdel».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BAUD, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, M. GHEZALI, Mme MENETRIER, Mme PRESSE, M. MEDJALDI, Mme FELLMANN ne prennent pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.